



La transformation commence ici 

ASP

Agence de Services
et de Paiement




MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES
*Liberté
Égalité
Fraternité*



 Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Financement Ségur Vague 2 L'enrôlement et la demande d'avance

Webinaire

Mardi 03 mars 2026



Afin d'assurer le bon déroulement de ce webinar, les **micros** et **caméras** des participants sont coupés.



Caméra



Microphone



Vous pouvez poser toutes vos **questions** tout au long du webinar via le chat.



Conversation



Ce webinar est enregistré. Le **replay** ainsi que le **support** présenté seront mis à disposition dans l'espace industriel de l'ANS.

- Ce webinar est consacré aux étapes de l'enrôlement sur le portail Ségur puis au dépôt de la demande d'avance.
- **Précautions d'usage introductives** : les informations présentées ici ont pour objectif d'accompagner les acteurs. Nous vous invitons à consulter les documents officiels disponibles sur le site de l'ANS (DSR, REM et Appel à financement).



Ce webinar s'adresse aux **ENS** engagées sur les couloirs **Hôpital, Imagerie et Médecins de ville**.

Sont concernés :

- Les **Editeurs**
- Les **Distributeurs** (dûment déclarés et disposant d'un mandat) d'une **Solution Logicielle** éligible au référencement Ségur Vague 2 par l'ANS



Ce webinar vise à vous présenter :

- Les étapes du **parcours de financement avec une démonstration du portail ASP**
- Accéder aux ressources disponibles et au dispositif d'accompagnement proposé



Cadrage et accompagnement

- Accompagne les ENS dans la mise en œuvre du programme Ségur Vague 2 (DSR, REM, **Appels à Financement**).

- Dans une démarche partenariale, nos deux structures s'engagent à vous accompagner tout au long de la phase de financement du Ségur Vague 2.
- Nos équipes restent à votre disposition pour répondre à vos questions et s'appuient sur des experts mobilisés au sein d'une cellule support dédiée dans chacune de nos organisations. Les modalités de contact vous seront présentées en clôture de ce webinaire.



Gestion administrative et financière

- **Enrôlement** sur le portail Ségur
- **Demandes de financement** : Avances et Soldes
- **Conformité des justificatifs** fournis
- **Assure le versement des financements**



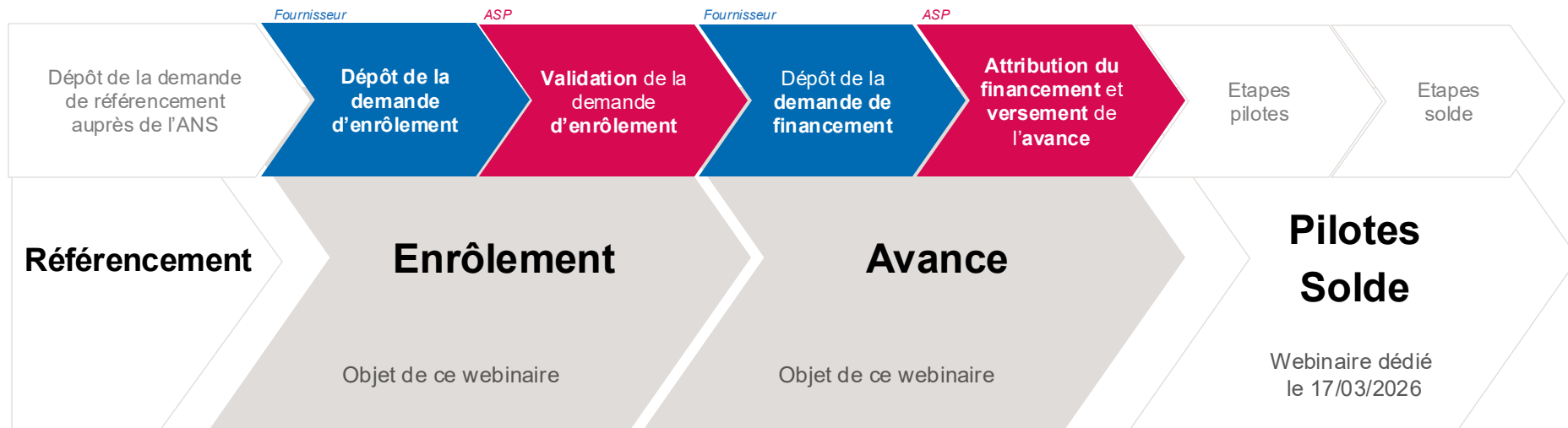
Katia DISSERAND

Agence de Services et de Paiement
(ASP)



Céline VASS

Agence de Services et de Paiement
(ASP)



→ [S'inscrire ici](#) ←





**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

ASP

Agence de Services
et de Paiement

- 1 ● Conditions d'éligibilité
- 2 ● Parcours de financement via l'ASP : l'enrôlement
- 3 ● Parcours de financement via l'ASP : l'avance
- 4 ● Ressources & accompagnements disponibles
- 5 ● Evaluation du Webinaire





Attribution d'un n° de référencement ANS

Les **versions obsolètes** sont soumis à **déclaration obligatoire** auprès de l'ANS dans Convergence (même si non concerné)

- Sans cette déclaration, l'information concernant le référencement n'est pas transmise de l'ANS à l'ASP

Référencement		Enrôlement Instruction	Avance	
Fichier de référencement ANS	Attestation de référencement		Bon de commande	Instruction
LOGICIEL_Vx	LOGICIEL_Vx	Validé	LOGICIEL_Vx	contrôle OK
LOGICIEL_Vx	LOGICIEL_Vx+n	Attestation rejetée		
		Informez l'ANS pour mise en conformité du fichier		
LOGICIEL_Vx	LOGICIEL_Vx-n	Attestation rejetée		
		Informez l'ANS pour mise en conformité du fichier		
LOGICIEL_Vx	LOGICIEL_Vx	Validé	LOGICIEL_Vx+n	contrôle OK
LOGICIEL_Vx	LOGICIEL_Vx	Validé	LOGICIEL_Vx-n	contrôle KO

Légende :

Fournisseur

ASP

Compatibilité ascendante : une version ultérieure à celle référencée est réputée hériter du référencement

si elle respecte le principe de compatibilité ascendante tel que défini dans la convention de référencement signée par l'éditeur, art. 10.



- Les tests d'unicité

Couloirs SONS	HOPITAL	IMAGERIE		MEDECINE DE VILLE	
	DPI et PFI	RIS (en 1er)	DB (en 2nd)	LGC structure	LGC libéral
Bénéficiaire	Personne morale	Personne morale	Personne morale	Personne morale	Médecin libéral
Unicité par vague	FINESS PMSI* * = <i>FINESS JUR s'il s'agit d'un établissement public ou d'un centre de dialyse (privé)</i> * = <i>FINESS GEO s'il s'agit d'un établissement privé (hors centre de dialyse).</i>	SIREN <u>Va1 + Va2</u> : aucun des FG et AM de la demande ne doit avoir bénéficié de la V1 → le SIREN ne sera éligible qu'à la vague 2	SIREN	FINESS GEO	RPPS
Unicité par SONS	FINESS PMSI*	FINESS GEO : dans le cas de Etablissements AM : dans le cas de médecins libéraux		FINESS GEO	RPPS





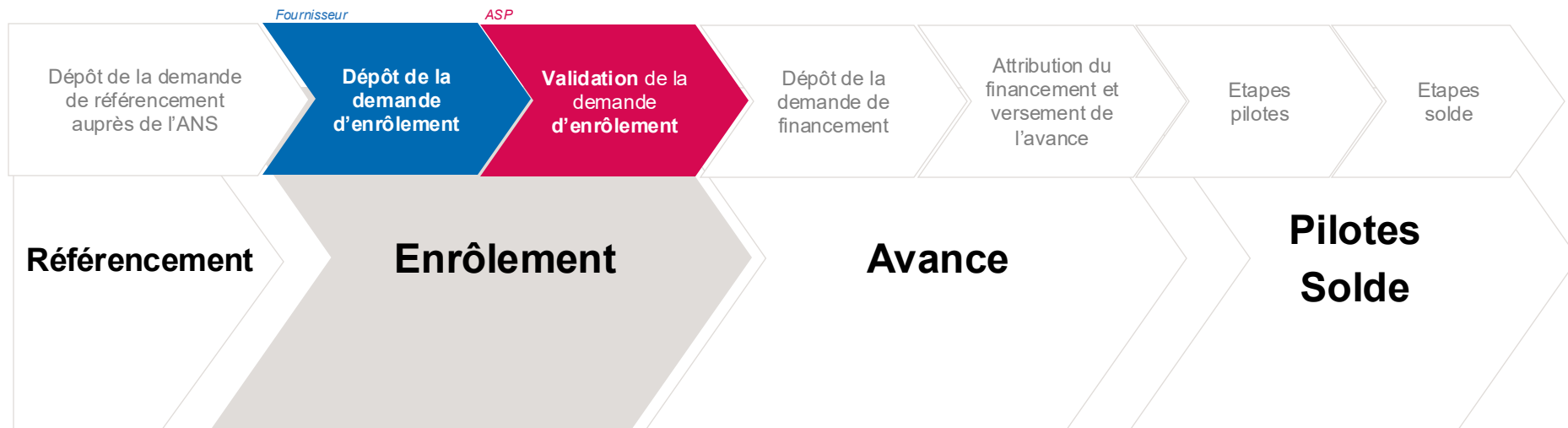
**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

ASP

Agence de Services
et de Paiement

- 1 ● Conditions d'éligibilité
- 2 ● Parcours de financement via l'ASP : l'enrôlement
- 3 ● Parcours de financement via l'ASP : l'avance
- 4 ● Ressources & accompagnements disponibles
- 5 ● Evaluation du Webinaire

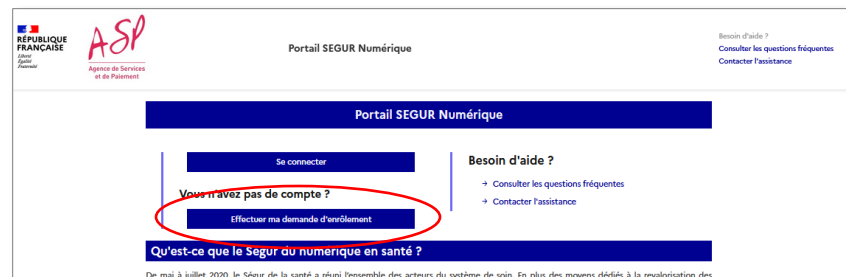


Enrôlement initial ou enrôlement complémentaire ?

Aucune demande d' enrôlement ni en vague 1, ni en vague 2

→ **enrôlement initial**

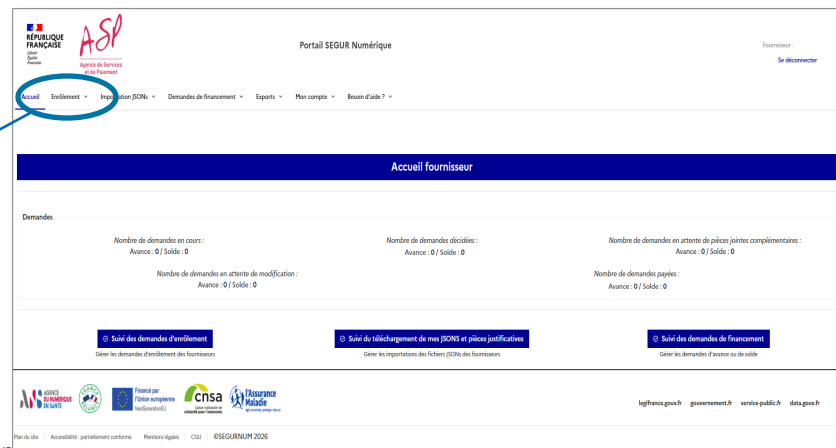
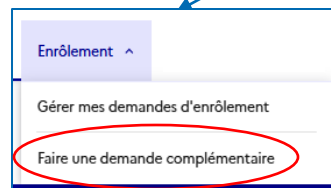
via la page d' accueil du portail : <https://segumum.asp-public.fr/segurnum/>



Un enrôlement a déjà été fait en vague 1 et/ou vague 2

→ **enrôlement complémentaire**

via le module dédié en connexion privée SEGURNUM



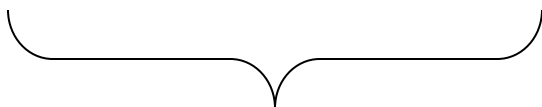
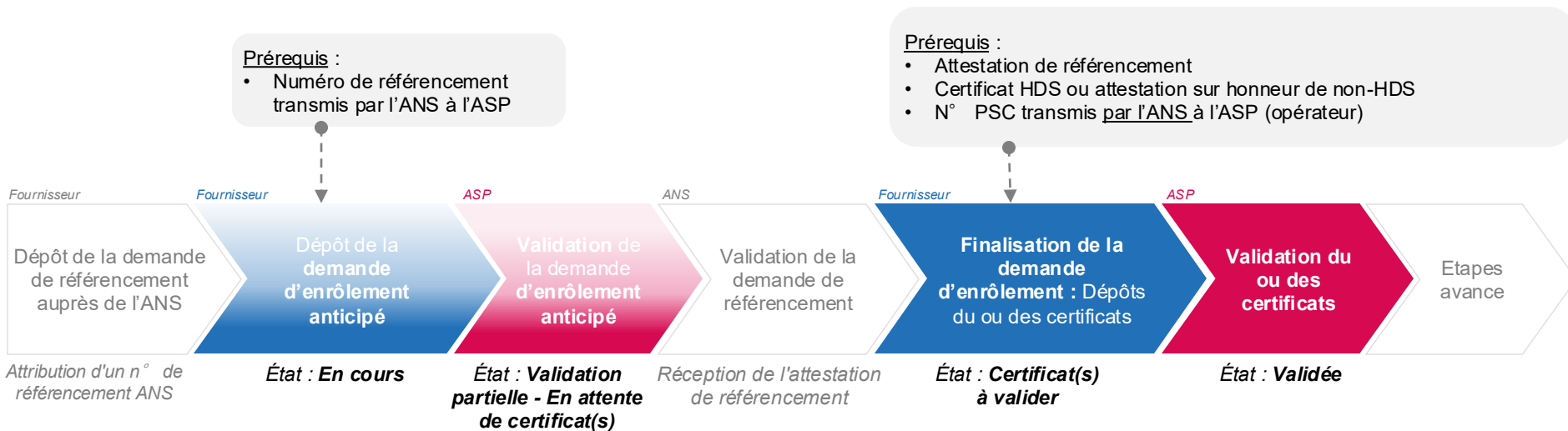
Enrôlement définitif :

Prérequis :

- Attestation de référencement
- Certificat HDS ou attestation sur honneur de non-HDS
- N° PSC transmis par l'ANS à l'ASP (opérateur) (sauf Hôpital)



Enrôlement anticipé et définitif :



L' enrôlement anticipé permet d'accéder aux fonctionnalités du simulateur privé et des modèles de documents.



Les documents nécessaires à l'enrôlement :

Obligatoires pour tous les cas (anticipé ou définitif)

- La pièce d'identité en cours de validité du représentant légal de votre structure,
- Le RIB récent de votre structure,
- Le certificat de référencement de votre logiciel,
- *Pour les SONS concernés : l'attestation sur l'honneur de non-hébergement des données de santé ou, le Certificat d'hébergement des données de santé HDS.*

Autres documents devant être fournis dans certaines conditions :

- Si vous souhaitez **modifier la dénomination sociale** qui s'affiche automatiquement dans le portail (données BODACC), fournir le KBIS de votre structure
- Si votre structure n'est **pas soumise à la TVA**, fournir la preuve de non-assujettissement à la TVA
- Si vous êtes **distributeur** de la solution logicielle, fournir le Mandat de distribution signé par l'éditeur de la solution logicielle
- Si le **mandataire** est employé d'une **structure tierce**, fournir le Contrat de prestation spécifiant la délégation de signature
- Si le représentant légal de la structure souhaite faire intervenir un **mandataire pour la gestion des demandes**, fournir la pièce d'identité en cours de validité du mandataire
- Si le **mandataire est employé de votre structure**, fournir le Mandat du représentant légal spécifiant la délégation de signature, signé par le représentant légal (modèle de mandat disponible sur la page web Ségur de l'ASP vague 2)



Cas d'un enrôlement complémentaire: Tout changement de dépositaire et/ou représentant légal doit être communiqué à l'ASP





Exemple d'un enrôlement initial





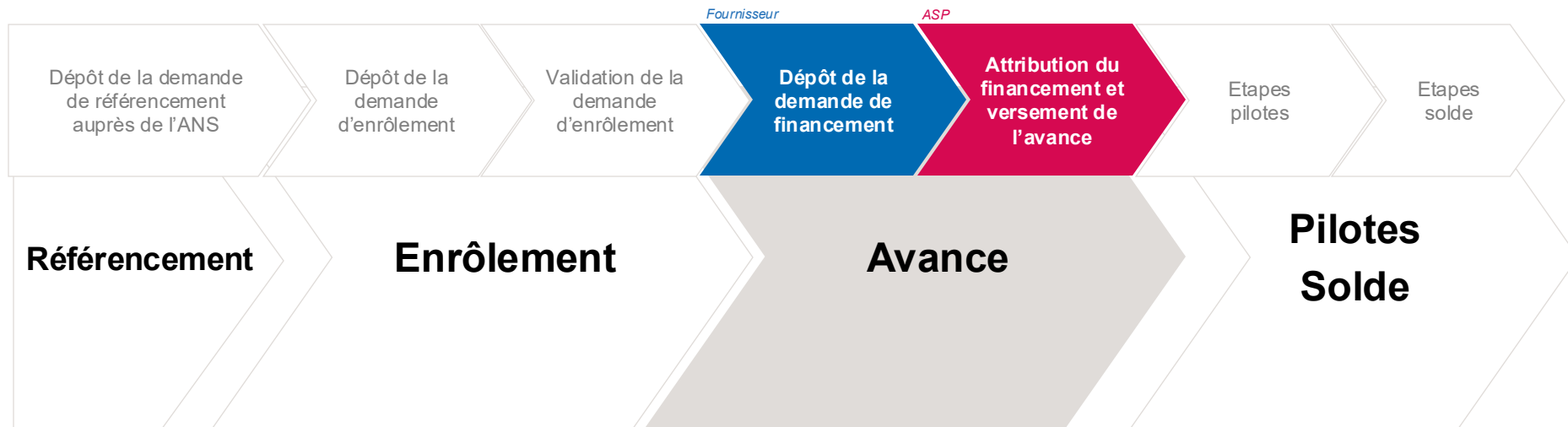
AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

La transformation commence ici 

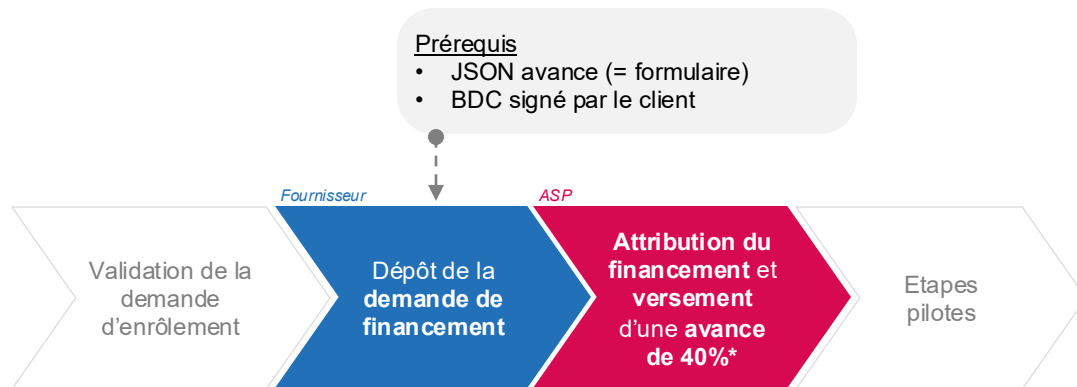
ASP

Agence de Services
et de Paiement

- 1 ● Conditions d'éligibilité
- 2 ● Parcours de financement via l'ASP : l'enrôlement
- 3 ● Parcours de financement via l'ASP : l'avance
- 4 ● Ressources & accompagnements disponibles
- 5 ● Evaluation du Webinaire



Prérequis et spécificités selon les couloirs :



Bon de commande signé avant l'obtention du référencement

La date de signature du bon de commande par le Client ne peut pas être antérieure de plus de 120 jours calendaires à la date à laquelle un dossier complet des preuves de conformité de la Solution logicielle est réputé avoir été soumis à l'ANS.



***HOPITAL DPI** : En l'absence d'un dossier complet de preuves à la date 2 (15/12/2025) pour une Solution logicielle, le montant de l'avance est limité à 25%.

IMAGERIE RIS et DB : En l'absence de demande de financement RIS validée à la date 4 (fin avance); la demande de financement DB mise en attente sera annulée.

→ L'ASP n'instruit la demande DrimBox qu'à la validation de la demande RIS



Structure des JSON avance :

A retenir :

- Ne pas supprimer les blocs non concernés → renseigner `[]`
- Ne pas supprimer les balises non concernées → renseigner `null` (Casse à respecter)
- 1 JSON peut contenir jusqu'à 200 demandes. En cas de KO, les demandes OK sont tout de même intégrées.
- Vérifier la structure :
 - Langue : true ou vrai ?
 - Conserver les "s" du pluriel

exemple : MDV

```

    },
    "beneficiaires": {
      "commandePour": "LIBERAL",
      "liberal": {
        "nomMedecin": "Medecin",
        "emailMedecin": "medecin@yahoo.fr",
        "telephoneMedecin": "+33123456789",
        "codePostalMedecin": "33110",
        "RPPS": "75000036828",
        "aidesPercues": true,
        "aidesDeMinimis": [
          {
            "dateAttribution": "01/02/2022",
            "montantAides": 300.00
          }
        ]
      },
      "structure": null
    },
    "piecesJustificatives": [
      {
        "nomStructure": "CHU",
        "FINESSGeos": ["870000064"],
        "sirenClient": "268708518",
        "typeActivite": "Radiologie"
      }
    ],
    "medecinsLiberaux": [],
    "piecesJustificatives": [
  
```

exemple : IMG

```

    },
    "beneficiaires": {
      "clientsFiniaux": [
        {
          "sirenClient": "268708518",
          "nomReprésentant": "BALEBA",
          "telephoneReprésentant": "+33123456789",
          "emailReprésentant": "baleba@mail.fr",
          "aidesPercues": true,
          "aidesDeMinimis": []
        }
      ],
      "Etablissements": [
        {
          "nomStructure": "CHU",
          "FINESSGeos": ["870000064"],
          "sirenClient": "268708518",
          "typeActivite": "Radiologie"
        }
      ],
      "medecinsLiberaux": [],
      "piecesJustificatives": [
  
```



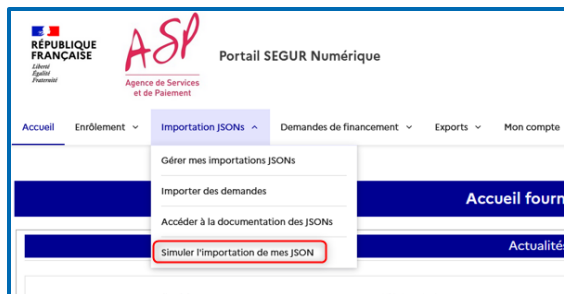
1 JSON pouvant avoir jusqu'à 200 demandes, si 1 demande est KO, cela ne bloquera pas la validation des autres demandes.



Les modèles de documents sont disponibles, dont la documentation technique détaillée, sur la page [ASP - Ségur Vague 2](#)

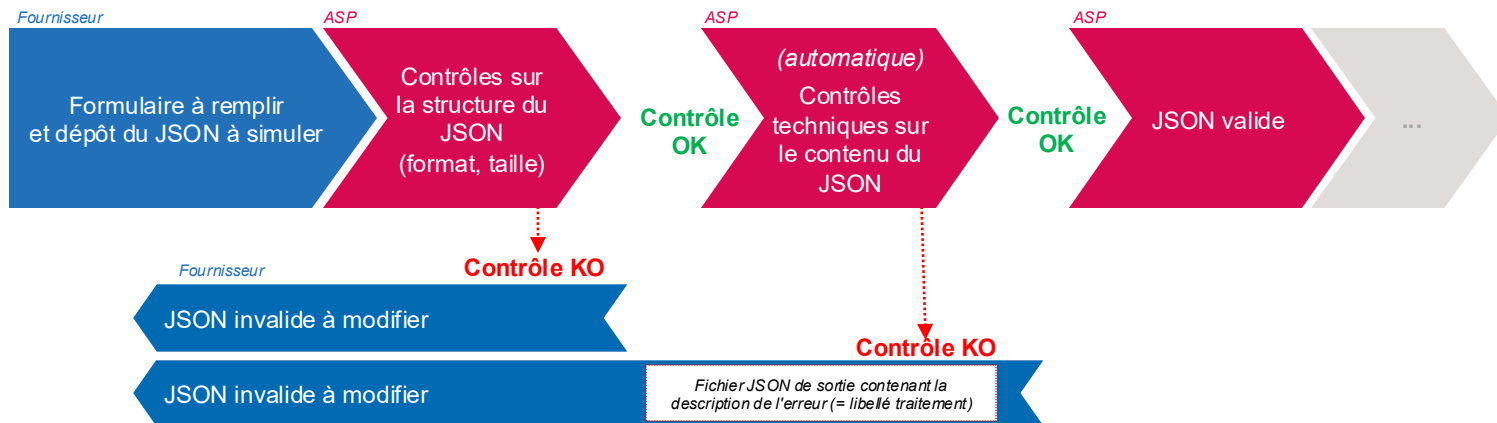


Le simulateur privé des JSON:



Accessible dès l'enrôlement anticipé

 Il permet d'anticiper et de réduire au maximum le risque d'erreurs lors du dépôt des demandes.



Structure des bons de commande :

A retenir :

- Respecter la règle de nommage du fichier (détaillée dans les documents techniques du JSON)
- Lorsqu'un fichier erreur est retourné : les ZIP doivent être renommés (les noms sont gardés en mémoire et créeront des conflits)
- Si le format mis à disposition n'est pas utilisé, **TOUTES** les mentions en bleu du modèle ASP sont obligatoires et devront être **présentes** (par facilité de lecture, nous préconisons de regrouper ces données obligatoires en début de document, et les autres données spécifiques à votre établissement sur les suivantes)
- Veiller à la parfaite lisibilité des documents
- Seule la prestation SEGUR doit apparaître dans le BDC, le total devant être différent de 0
- En cas de signatures électroniques, elles doivent être certifiées (les images de signatures sont proscrites)
- **IMPORTANT** → Toute modification du BDC doit **impérativement** être datée et visée par le client final



Les modèles de documents sont disponibles sur la page [ASP - Ségur Vague 2](#)



Le dépôt des modèles de documents :

The screenshot shows the ASP Portail SEUR Numérique interface. The top navigation bar includes 'Accueil', 'Enrôlement', 'Importation JSONs', 'Demandes de financement', 'Exports', and 'Mon compte'. The 'Demandes de financement' menu is open, showing options: 'Gérer mes demandes de financement', 'Importer mes modèles de pièces justificatives' (highlighted with a red box), 'Gérer mes déclarations de fusion/acquisition', 'Déclarer mes pilotes', and 'Gérer mes pilotes'. The main content area shows a table with columns 'tester operateur' and 'Pièce jointe', and rows with 'Contenu' and 'Contenu'.

Accessible dès l'enrôlement anticipé

Il permet de diminuer les non-conformités lors du dépôts des demandes. Le dépôt en masse est sécurisé.





Exemple de dépôt d'une demande de financement dans le portail (JSON, BDC, ...)

Exemple avec un JSON erroné et un bon de commande erroné



Les demandes incomplètes :

Accueil Enrôlement Importation JSONs Demandes de financement Exports Mon compte Besoin d'aide ?

Accueil fournisseur

Actualités

Demandes

Nombre de demandes en cours : Avance : 40 / Solde : 43	Nombre de demandes décidées : Avance : 61 / Solde : 4	Nombre de demandes en attente de pièces jointes complémentaires : Avance : 0 / Solde : 0
Nombre de demandes en attente de modification : Avance : 0 / Solde : 0		Nombre de demandes payées : Avance : 48 / Solde : 3

Attention : des demandes d'avance et/ou de solde n'ont pas été complétées.

[Suivi demandes incomplètes](#)

[Suivi des demandes d'enrôlement](#)
Gérer les demandes d'enrôlement des fournisseurs

[Suivi du téléchargement de mes JSONs et pièces justificatives](#)
Gérer les importations des fichiers JSONs des fournisseurs

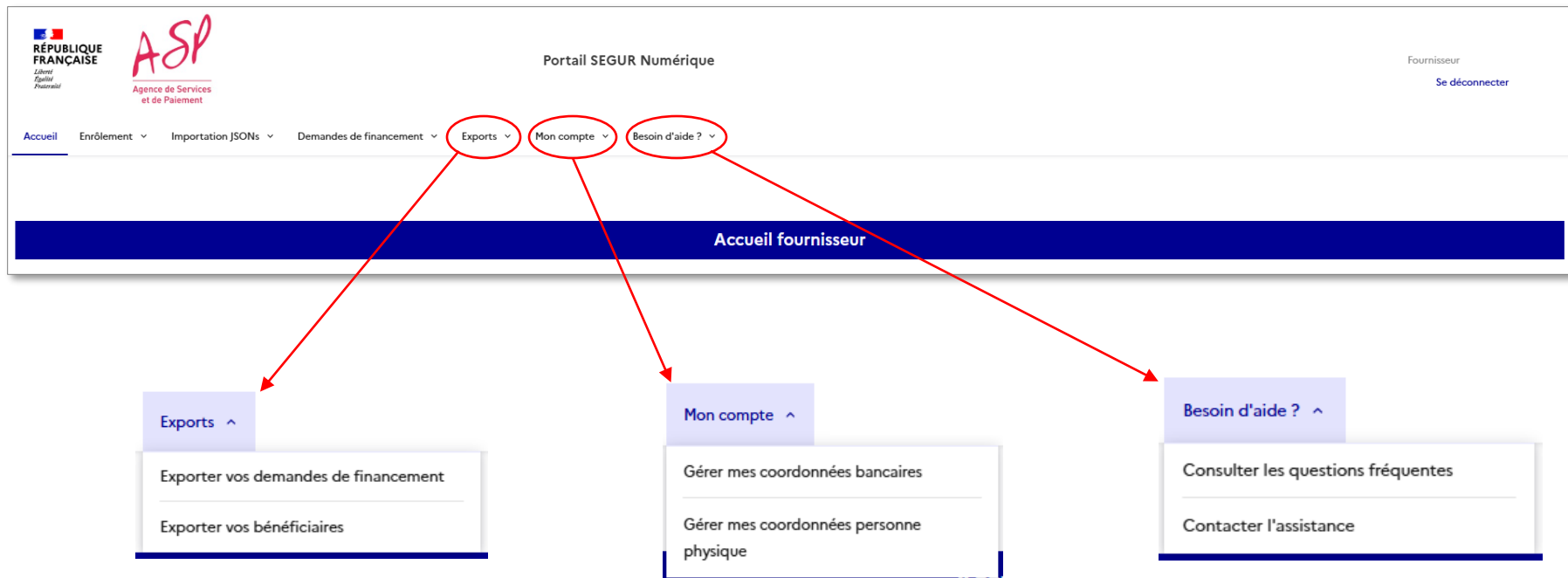
[Suivi des demandes de financement](#)
Gérer les demandes d'avance ou de solde

AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ | FRANCE | Financé par l'Union européenne NextGenerationEU | cnsa | L'Assurance Maladie | legifrance.gouv.fr | gouvernement.fr | service-public.fr | data.gouv.fr

Plan du site | Accessibilité : partiellement conforme | Mentions légales | CGU | ©SEGURNUM 2026



Les autres modules :



Le contenu des 2 diapositives suivantes a été modifié postérieurement au webinaire diffusé en direct le 03/03/2026 à 11h.



Évolution des bénéficiaires (couloir hôpital)

Avant le dépôt des demandes d'avance :

Fusion acquisition



Le FINESS PMSI C est éligible à titre dérogatoire
Montant plafond C = montant plafond A + montant plafond B

Fournisseur

1 - Déclaration de la fusion **dans le portail SEGURNUM** donnant le nouveau FINESS PMSI C.

Étapes avance

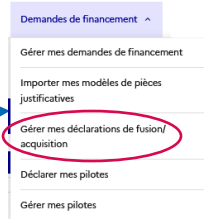
2 - **Dépôt de l'avance A** : FINESS PMSI A sur JSON et BDC, BDC signé par C avec mention des FINESS PMSI A et C

2bis - **Dépôt de l'avance B** : FINESS PMSI B sur JSON et BDC, BDC signé par C avec mention des FINESS PMSI B et C

Étapes solde

3 - **Dépôt de solde A** : FINESS PMSI A sur JSON et BDC, VA signée par C avec mention des FINESS PMSI A et C

3bis - **Dépôt de solde B** : FINESS PMSI B sur JSON et BDC; VA signée par C avec mention des FINESS PMSI B et C



Fusion absorption



FINESS PMSI A est éligible, avec à titre dérogatoire:
Montant plafond A' = montant plafond A + montant plafond B

Fournisseur

1- Déclaration de la fusion **dans le portail SEGURNUM** conservant le nouveau FINESS PMSI A.

Étapes avance

2 - **Dépôt de l'avance A** : FINESS PMSI A sur JSON et BDC, BDC signé par A avec FINESS PMSI A

2bis - **Dépôt de l'avance B** : FINESS PMSI B sur JSON et BDC, BDC signé par A avec mention des FINESS PMSI A et B

Étapes solde

3 - **Dépôt de solde A** : FINESS PMSI A sur JSON et VA, VA signée par A avec FINESS PMSI A

3bis - **Dépôt de solde B** : FINESS PMSI B sur JSON et VA; VA signé par A avec mention des FINESS PMSI A et B



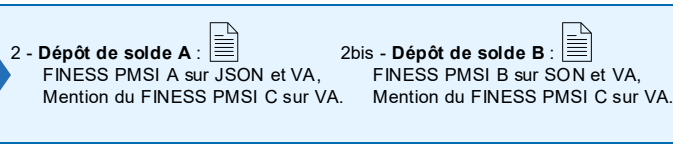
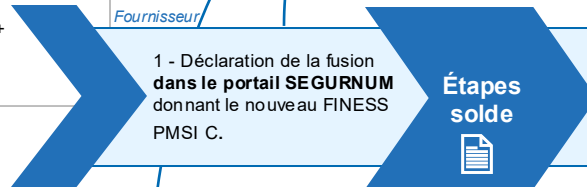
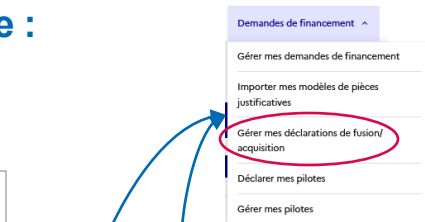
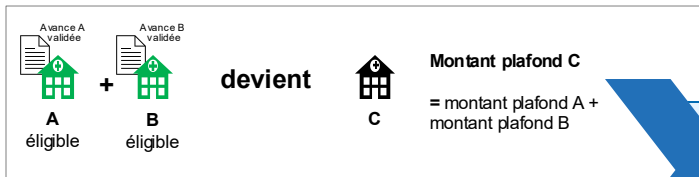
Évolution des bénéficiaires (couloir hôpital)

Après le dépôt des demandes d'avance :

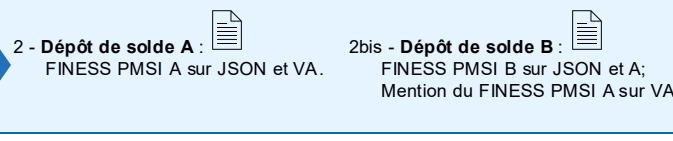
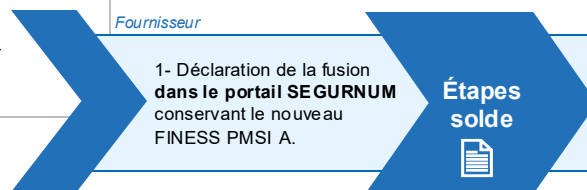
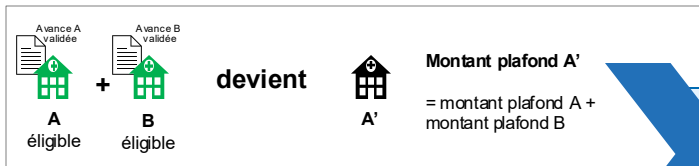
Autre méthode : annulation des demandes A et B pour en faire une nouvelle demande
 Sous réserve que les délais le permettent (**Limite date 4**)



Fusion acquisition



Fusion absorption





AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ

La transformation commence ici

ASP

Agence de Services
et de Paiement

- 1 ● Conditions d'éligibilité
- 2 ● Parcours de financement via l'ASP : l'enrôlement
- 3 ● Parcours de financement via l'ASP : l'avance
- 4 ● Ressources & accompagnements disponibles
- 5 ● Evaluation du Webinaire

Pour réussir à maximiser vos dépôts, nous vous rappelons les éléments clés suivants :



Anticipez les demandes

Avant le dépôt de la demande d' enrôlement

Vérifiez la date de validité de votre Pièce d'Identité.

Assurez-vous d'avoir le bon modèle de mandat du représentant légal.

Avant le dépôt de la demande d'avance

Vérifiez l'éligibilité de vos bénéficiaires dans la base des ES éligibles

Le portail ASP reprend cette base et rejette tout bénéficiaire non présent.

[Site de l'ANS](#)



Utilisez la documentation et sollicitez le support

Référez-vous [aux documents](#) sur le site de l'ASP : Documentation JSON ; les modèles de documents, Les guides utilisateurs

Contactez l'ASP via [le formulaire de contact](#) pour un accompagnement dans la conformité des éléments à fournir, dans l'utilisation du portail



Consultez la FAQ

Consultez régulièrement les rubriques [FAQ](#) pour **vous informer sur les bonnes pratiques**



Page du site ASP dédié au Ségur du Numérique Vague 2 :

Les modèles de JSONs

Vous y retrouverez des JSONs vierges et des exemples déjà préremplis ainsi que la documentation technique associée à chaque JSONs.

Les modèles de pièces justificatives

Vous y retrouverez des JSONs vierges et des exemples déjà préremplis ainsi que la documentation technique associée à chaque JSONs.

Les guides utilisateurs

Vous y retrouverez l'ensemble des guides utilisateurs mis à votre disposition pour faciliter votre prise en main de l'interface.

Lien vers la Page [ASP - Ségur Vague 2](#)

Financement à l'équipement - Ségur du numérique en santé - Vague 2

Accueil / 030300.000 / Financement à l'équipement - Ségur du numérique en santé - Vague 2

Méta-titre : 20240206

Dans le cadre du Ségur du Numérique en santé, l'État met en œuvre un programme de financement destiné à encourager l'équipement numérique des acteurs de l'offre de soins en solutions logicielles respectant certaines exigences techniques et fonctionnelles.

La vague 1 a été lancée en 2021, dont l'objectif était centré sur l'alimentation de Mon espace santé. Les informations liées à la vague 1 sont disponibles ici.

La vague 2 vient compléter le socle de la vague 1. Elle vise à doter d'une mise à jour logicielle conforme aux exigences de la vague 2 le plus grand nombre possible d'acteurs de l'offre de soins, qu'ils aient ou non bénéficié de la mise à jour vague 1, et ce, en facilitant la consultation de votre espace santé, et l'intégration des documents reçus par MGSanté, et en renforçant la sécurité des logiciels.

Informations importantes

Médecine de ville :

- 05 février 2024 à 14h : ouverture du guichet de dépôt des demandes d'avance

Imagerie :

- 05 février 2024 à 14h : ouverture du guichet de dépôt des demandes de solde

Accéder directement aux informations vague 2 par couleur

- Couloir Hôpital (DPI, PFI)
- Couloir Imagerie (RIS, DB)
- Couloir Biologie médicale (SGL)
- Couloir Médecins de ville (LGC)

Présentation de l'aide

C'est quoi ?

Qui est concerné ?

Quels sont les critères pour en bénéficier ?

Quel est son montant ?

Comment valider auprès de l'ASP ?

Comment déposer les demandes de financement ?

Qui fait quoi ?

Partager la page

Informations générales

Bénéficiaires

- Professionnel

Domaines

- Santé

Déclarer public

- Ministère de la Santé, des Femmes, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Mots-clés

- Santé
- France relance

Documents utiles

- Guide utilisateur - Retrouver son identifiant ou mot de passe
- Guide utilisateur - Les écrans du portail
- Modèle de mandat avec délégation de signature
- Modèle d'attestation sur honneur de non-déposant de données de santé (NDSD)
- Guide utilisateur - Simulateur privé vague 2
- Guide utilisateur - Déclaration des personnes physiques
- Guide utilisateur - Modifications des coordonnées personnes d'urgence
- Guide utilisateur - Déposer des modèles de documents
- Guide utilisateur - Déclaration des factures acquisition/abonnement

Général

Spécifique à chaque couloir

Couloir Hôpital (DPI, PFI)

Calendrier - vague 2

Documents - vague 2

Couloir Imagerie (RIS, DB)

Calendrier - vague 2

Documents - vague 2

Couloir Biologie médicale (SGL)

Calendrier - vague 2

Documents - vague 2

Couloir Médecins de ville (LGC)

Calendrier - vague 2

Documents - vague 2

Dépôt d'une demande d'aide

Les demandes de financement d'avance et de solde sont à adresser à l'ASP par l'intermédiaire de la plateforme de téléservice.

[Accéder au téléservice](#)

Contact / Assistance

Pour toutes questions liées à la gestion de leur dossier ou à l'utilisation du téléservice, les fournisseurs de logiciels ont la possibilité de renseigner en ligne, sur la plateforme de téléservice, un formulaire de contact à adresser à l'ASP.

[Formulaire de contact](#)



Ressources

Retrouvez les ressources liées au Ségur :

- [Portail de la santé des Entreprises du Numérique en Santé](#)
- [FAQ](#)
- [Webinaire et Ask Me Anything \(AMA\)](#)



Documentations

L'ANS met à votre disposition un ensemble de documents pour vous aider dans vos démarches :

- [Documentation clés par couloirs et dispositifs \(Générique, Imagerie, Médecin de ville\)](#)
- [Documentation \(DSR, modèles de bons de commande\)](#)



Support et assistance

Nos équipes restent à votre disposition pour mettre leur expertise à votre service via le lien suivant :

[Contactez-nous](#)



Découvrez le guide !



Questions et réponses





**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici 

ASP

Agence de Services
et de Paiement

- 1 ● Conditions d'éligibilité
- 2 ● Parcours de financement via l'ASP : l'enrôlement
- 3 ● Parcours de financement via l'ASP : l'avance
- 4 ● Ressources & accompagnements disponibles
- 5 ● Evaluation du Webinaire

Merci d'avoir suivi cette session !

Nous vous invitons à répondre au rapide sondage disponible dans le fil de discussion Teams

Webinaire financement Ségur Vague 2 : enrôlement et demande d'avance

3 mars 2026





esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)



Annexes

Système Ouvert et Non Sélectif (SONS) de la Vague 2

C'est un dispositif incitatif "d'achat pour compte » visant à **encourager l'usage de "Solutions Logicielles" référencées Ségur** afin de généraliser le **partage et l'échange** des données de santé

L'objectif est de financer les déploiements des Solutions Logicielles référencées **Ségur Vague 2**, en contrepartie de la réalisation des « **Prestations Ségur** » :

- **Prestations principales**
- Prestations secondaires



Vous pouvez accéder à la page dédiée du Portail Industriels relative au [financement SONS de la vague 2 du Ségur du numérique en santé](#).

Appel à Financement (AF) :

L'Appel à Financement définit :

- Les **prestations Ségur**
- Les **règles, conditions** associées à l'attribution et au paiement des financements, ainsi que
- Les **modalités d'instruction** des demandes de financement.



Documents de référence :

- [Appel à Financement \(AF\) – Médecins de Ville – LGC – Annexe 3 – Vague 2](#)
- [Appel à Financement \(AF\) – Imagerie – RIS – Annexe 3 – Vague 2](#)
- [Appel à Financement \(AF\) – Imagerie – DRIMbox – Annexe 3 – Vague 2](#)



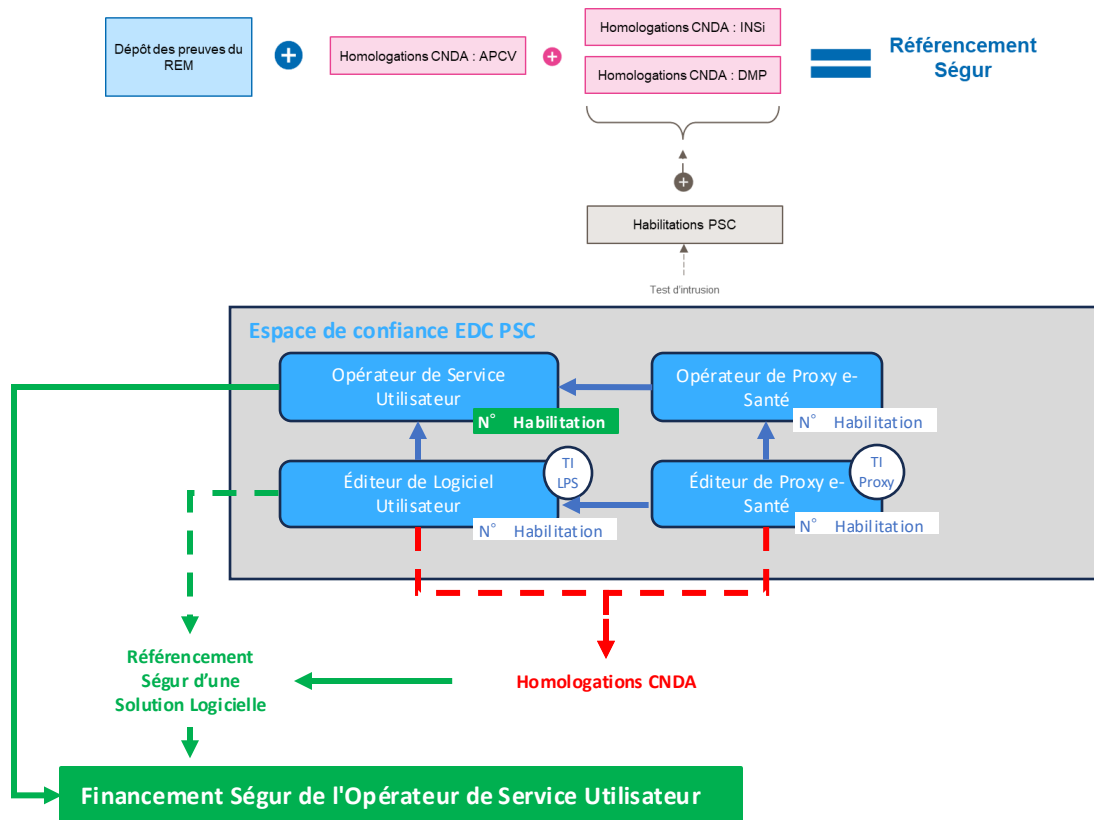
Points clefs de l'AF (non exhaustif) :

- **Calendrier réglementaire** (dates clés pour le référencement, le financement et la clôture)
- **Définition des prestations Ségur** (prestation principale Vague 2, ou Vague 1+2, parfois avec prestations secondaires)
- **Conditions d'éligibilité** (fournisseurs, clients, modalités de commande et de réalisation)
- **Définition du prix** (plafonds fixés par l'État, TVA, barèmes)
- **Modalités de financement via l'ASP** (enrôlement, avance, validation pilote, solde)



Éléments communs à tous les couloirs :

Dans chaque Appel à Financement (AF), l'annexe 3 précise les règles de calcul des financements, les conditions d'attribution, et les modalités d'instruction des dossiers.

















Légende :

-  Contribue à l'habilitation EDC de X
-  Périmètre Financement



Instruction des différences de bénéficiaires entre l'avance et le solde

	Cas 1 Périmètre identique	Cas 2 Suppression d'un bénéficiaire	Cas 3 Ajout d'un bénéficiaire	Cas 4 Changement d'un bénéficiaire
Avance				
Solde				
Résultat d'instruction	 Demande passant dans le portail ASP et validation (sous réserve que les éléments demandés soient corrects)	 1. Demande passant 2. Le FINESS supprimé ne pourra pas faire l'objet d'une demande de financement par ailleurs 3. Le calcul du montant du solde prend en compte le montant déjà versé à l'avance 4. Rejet si le montant déclaré du solde est inférieur au versement de l'avance	 1. Rejet automatique de la demande 2. Une demande de solde sans le nouveau bénéficiaire devra être déposée	 1. Rejet automatique de la demande pour A & C : Un bénéficiaire absent de la demande d'avance ne peut faire l'objet d'une demande de solde. 2. Si B est devenu C, alors le fournisseur dépose le JSON avec A et B historiques • Il devra mentionner A, B & C dans les documents de gestion en adjoignant en fin de facture une preuve de la mutation de B en C